

Financer des travaux de rénovation énergétique avec le prêt avance mutation à taux zéro

Publication : vendredi 13 septembre 2024 12:14

Affichages : 216

Deux textes fixent les conditions pour l'attribution d'un prêt avance mutation à taux zéro, aussi appelé éco-PAM à taux zéro.

Lire la suite : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17657>